

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE de
ABANCOURT – BLARGIES
Mairie d'ABANCOURT – 60220**

Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du mardi 26 août 2025

Par suite d'une convocation en date du 21 août 2025, les membres composant le Conseil Syndical du SIRS de ABANCOURT – BLARGIES, se sont réunis en date du mardi 26 août 2025 en la Mairie d'Abancourt à 18h30, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Président.

La convocation a été affichée le 21 août 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Tarifs cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2025/2026.
2. Cantine scolaire : convention de restauration pour la rentrée 2025-2026.
3. Rentrée scolaire 2025/2026 – effectifs à la rentrée de septembre 2025.
4. Questions diverses.

Membres Présent(e)s : *Délégué(e)s titulaires* : Mmes HOUGUENADE Dominique, FOULONGNE Martine, MM. DOR Jean-Louis, HERNEQUÉ Olivier, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales. *Déléguées suppléantes* : Mmes BATTINI Stéphanie et HIVANHOÉ Jeanny.

Membre Absent(e) : *Néant*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical a désigné Mme HOUGUENADE Dominique pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour : Tarifs cantine et garderie pour la rentrée scolaire 2025/2026.
(délibérations n° 2025/010 et n° 2025/011)

1/ Cantines scolaires à Abancourt et à Blargies - Prix des repas pour l'année scolaire 2025/2026.

Vu la hausse des tarifs des repas prévus par le fournisseur dès la rentrée scolaire 2025/2026 ;

Considérant que le Conseil Syndical n'a pas augmenté les tarifs des repas depuis l'année scolaire 2023/2024 ;

Le Conseil Syndical délibère et décide, à l'unanimité des voix,

⇒ les tarifs des repas seront augmentés :

- de 0,10 € pour le repas enfant
- de 0,10 € pour le repas adulte

Les tarifs de cantine seront donc les suivants dès la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2025 :

- ↳ repas enfant : 3,90 €
- ↳ repas adulte : 5,90 €

⇒ de maintenir un tarif pour service de cantine (réservé aux enfants ayant des raisons médicales)

- ↳ service de cantine : 0,50 € par jour

2/ Garderie au sein du S.I.R.S. d'Abancourt-Blargies-Boutavent : Tarifs pour l'année scolaire 2025/2026

Considérant que le Conseil Syndical n'a pas augmenté les tarifs de la garderie depuis l'année scolaire 2014/2015 ;

Le Conseil Syndical délibère et décide, à l'unanimité des voix,

⇒ D'augmenter les tarifs suivants pour la rentrée scolaire 2025/2026 :

- ❖ forfait matins :21 € / enfant / mois
- ❖ forfait soirs :31 € / enfant / mois
- ❖ forfait matins et soirs :40 € / enfant / mois
- ❖ entrée à la prestation (matin ou soir) :45 € / forfait de 10 entrées

(il est précisé que le forfait de 10 entrées est valable pour l'année scolaire en cours et l'année suivante si les tarifs restent inchangés)

Question n° 2 de l'ordre du jour : Cantine scolaire : convention de restauration pour la rentrée 2025-2026. (délibération n° 2025/012)

M. le Président expose :

Depuis septembre 2022, le SIRS a conclu une convention avec la société Convivio-Evo pour la fourniture des repas de la cantine, il ajoute que cette convention avait été signée pour un an renouvelable par périodes de 12 mois sans excéder une durée totale de 3 ans.

De fait, la société Convivio-Evo a proposé une nouvelle convention pour une durée d'un an également renouvelable par périodes de 12 mois sans excéder une durée totale de 3 ans.

Il est rappelé que les menus sont composés de 50 % de CQC (Critères Qualités Certifiés) dont 20 % issus de l'Agriculture Biologique et d'un repas végétarien par semaine.

Les tarifs, pour l'année 2025/2026, seront de 3,3284 € pour le déjeuner maternelle, de 3,5014 € pour le déjeuner élémentaire et de 4,6598 € pour le déjeuner adulte. Il est précisé que les prix seront révisés chaque année, ils seront présentés au plus tard 2 mois avant la date d'application des nouveaux prix pour prendre effet au 01/09/2026.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, délibère et décide :

D'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de restauration avec la société Convivio-Evo pour l'année 2025/2026 (jointe en annexe).

Question n° 3 de l'ordre du jour : Rentrée scolaire 2025/2026 – Effectifs à la rentrée de septembre 2025. (délibération n° 2025/013)

Mme FICHEUX et Mme WALLET, Directrices des écoles d'Abancourt et de Blargies, ont donné les effectifs à la rentrée scolaire 2025/2026 :

Le total s'élève à 98 élèves dont 36 maternelles et 69 primaires répartis de la façon suivante :

- Ecole d'Hennicourt	→ classe Mat (TPS/PS/MS)	21
	→ classe MS/GS.....	20
	→ classe CP/CE1	20
Ecole de Blargies	→ classe CE2/CM1	17
	→ classe CM1/CM2	20

Effectifs par communes de domicile :

- Abancourt : 62
- Blargies : 25
- Communes Extérieures : 11
*dont Bouvresse : 1 ; Lannoy-Cuillère : 6 ; Romescamps : 2 (pris en charge par le SIRS) ;
St-Thibault : 1 ; Saint-Valéry-sur-Bresle : 1.*

Le Conseil Syndical approuve les chiffres des effectifs de la rentrée scolaire 2025/2026.

Questions diverses : néant.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h10

Fait en Mairie d'Abancourt, le 1^{er} septembre 2025

Le Président du SIRS
DOR Jean-Louis



La secrétaire de séance
HOUGUENADE Dominique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "D. Houguenade", written over the printed name of the secretary.